



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
06.06.2007

Date de la convocation des conseillers :
06.06.2007

point de l'ordre du jour no:
15/03

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 15 juin 2007

Présents: Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal
Absents : Mutsch, bourgmestre, Maroldt, Hoffmann, Huss, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2007 – Service : Travaux municipaux

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2007 sont à adapter ;

Vu la lettre afférente de Monsieur le directeur des Travaux municipaux du 25 mai 2007, aux termes de laquelle il demande la modification suivante :

Article	Libellé	Crédit	Augmen-	Nouveau
		initial	tation	crédit
3/0710/6190/023	Participation de la Ville aux frais communs de la Résidence « Patrizia »	12.000 €	12.000 €	24.000 €

Considérant que les frais (décompte 2006 + avances/charges) ont augmentés ;
Considérant que ce crédit supplémentaire sera couvert par une économie du même montant à l'article 3/0374/6173/023 « Centre de recyclage pour commerces » ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2007 suivant le tableau ci-dessus.
En séance Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 15/06/2007

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal, Le bourgmestre

Suivent les signatures